

---

LETTRE ENCYCLIQUE  
DE N. T. S. P. LE PAPE PIE X  
AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES, AU CLERGÉ  
ET AU PEUPLE FRANÇAIS

---

VERSION OFFICIELLE

---

(Suite.)

SÉPARATION PARTICULIÈREMENT FUNESTE  
ET INJUSTE EN FRANCE

Que si, en se séparant de l'Eglise, un Etat chrétien, quel qu'il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n'est-il pas à déplorer que la France se soit engagée dans cette voie, alors que, moins encore que toutes les autres nations, elle n'eût dû y entrer. La France, disons-Nous, qui, dans le cours des siècles, a été de la part de ce Siège apostolique l'objet d'une si grande et si singulière prédilection ; la France dont la fortune et la gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des mœurs chrétiennes et au respect de la religion ! Le même Pontife, Léon XIII, avait donc bien raison de dire : « La France ne saurait oublier que sa providentielle destinée l'a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu'elle veuille jamais les briser. De cette union, en effet, sont sorties ses vraies grandeurs et sa gloire la plus pure... Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde » (1).

Les liens qui consacraient cette union devaient être d'autant plus inviolables qu'ainsi l'exigeait la foi jurée des traités. Le Concordat passé entre le Souverain Pontife et le Gouverne-

---

(1) Allocution aux pèlerins français, 13 avril 1888.